



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 29 OCTOBRE 2020**

Secrétaire de séance : Sandrine DIVINIA

Validation du compte- rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

### **► Délibération Recrutement en CDD d'un agent pour l'agence postale :**

Monsieur le Maire rappelle le départ à la retraite de Colette PERRET et la nécessité de remplacer cet agent pour la gestion de l'agence postale communale.

Suite à la publication d'une offre d'emploi conjointe avec la mairie de Haute-Rivoire, il informe le Conseil Municipal que la candidature de Cécile PICARD a été retenue. Il demande au conseil municipal la création, à compter du 16 novembre 2020, d'un emploi poste d'agent administratif. Cet agent sera chargé de la gestion de l'agence postale communale et de l'accueil mairie. Son grade d'adjoint administratif à temps partiel, 19 heures hebdomadaires, permettra d'exercer les missions ou les fonctions suivantes :

- Gestion de l'agence postale communale
- Accueil physique et téléphonique des administré(e)s
- Gestion des locations des salles communales, courriers administratifs divers, Etat civil

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter Cécile PICARD en contrat à durée déterminée pour la période allant du 16 novembre 2020 au 30 novembre 2021.

### **► Délibération augmentation temps de travail de la secrétaire de mairie :**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande conjointe de la Commune et de Véronique GACON, Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe. Cette demande concerne l'augmentation de son temps de travail qui serait de 32 heures par semaine au lieu de 30 heures. Cette modification est justifiée par l'accroissement des charges administratives de la commune et de la participation de Véronique aux conseils municipaux.

Monsieur le Maire précise que l'avis de la Commission Administrative Paritaire n'est pas nécessaire et que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal accepte l'augmentation du temps de travail du poste occupé par Véronique GACON et de le valider à 32 h 00 par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2020.

### **► Délibération attribution du lot n° 5 concernant le bar restaurant :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 24 septembre 2020, attribuant le marché de travaux pour la rénovation et la mise aux normes du bar restaurant, aux entreprises, pour un montant total de 250 474,48 € H.T (marché de base + options).

Lors de cette assemblée, il rappelle également que le conseil Municipal avait décidé le report de l'attribution du lot n° 5 (Plâtrerie / Isolation / Peinture). Un délai supplémentaire de réflexion ayant été demandé. Il rappelle que l'estimation de base du lot n° 5 est de 37 500 € H.T.

De plus, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur de frappe a été commise sur les rapports d'analyse des offres (initial + négocié) présentés par l'architecte Sébastien Choulet. En effet, le montant de l'offre de l'entreprise BENECEY (lot n° 7) indiquait 23 575 € H.T alors qu'elle était de 23 573 € H.T.



Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution du lot n° 5 et de valider le montant corrigé du lot n° 7.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, l'attribution du lot n° 5 (Plâtrerie /Isolation / Peinture) du marché de travaux pour la rénovation et la mise aux normes du bar restaurant à l'entreprise FRENAY pour un montant total de 36 059,32 € H.T (montant de base). Il accepte l'attribution du lot n° 7 à l'entreprise BENEKY pour le montant de base de 23 573,00 € H.T. Il autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec les entreprises et tous les documents nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire.

#### **► Délibération subvention garderie périscolaire :**

Monsieur le Maire rappelle que la garderie périscolaire a été mise en place depuis une quinzaine d'années et qu'elle est gérée par l'OGEC. Au départ, la commune bénéficiait d'une aide de la CAF et de la MSA.

Les parents versent une participation financière pour bénéficier de ce service et chaque année, la commune vote une subvention pour équilibrer le budget de l'accueil périscolaire.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention présentée par l'Association l'OGEC. Cette subvention participe au fonctionnement de l'accueil périscolaire pour l'année civile 2019 (le bilan comptable est distribué aux élus).

Le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention d'un montant de 2 520,31 € pour la garderie périscolaire au titre de l'année civile 2019.

#### **► Renouvellement adhésion S.P.A pour l'année 2020 :**

Monsieur le Maire rappelle la convention établie entre la Commune de Longessaigne et la SPA (Société Protectrice des Animaux). Cette convention a pour but de déterminer les conditions et modalités de prise en charge des animaux errants. En effet, la commune ne dispose pas de fourrière communale. Elle confie donc à la SPA de Lyon et du Sud-Est le soin d'accueillir et de garder les chiens errants ou en divagation, trouvés et « capturés » sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire fait remarquer l'importance de ce service et demande aux élus de se prononcer.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette convention pour un coût de 0,60 € par habitant (tarif identique à l'année précédente), soit un montant de 367,80 € pour l'année 2021.

#### **► Fiscalisation de la contribution syndicale du SIEMLY pour 2021 :**

Alain CHAUSSENDE, informe le Conseil Municipal que la contribution payée par la commune au titre de ce service s'élève à 3,10 € par habitant pour l'année 2021. Il explique que cette somme comprend depuis 2018 le coût de la prestation concernant la réalisation par le Syndicat, des contrôles réglementaires sur les poteaux incendie, soit 0,47 € pour 2021.

La contribution au Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY) qui s'élève à 1 894,10 € pour l'année 2021, sera assurée par recouvrement direct sur les contribuables comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

#### **► Délibération refusant le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux élections municipales de cette année, les EPCI non compétents en termes d'urbanisme le deviendront au 1<sup>er</sup> janvier 2021 sauf si entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2020 au moins 25 % des communes de l'EPCI représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par le biais de délibérations prises dans ce sens au cours de cette



période. L'Etat souhaite transférer cette compétence aux Communautés de Communes pour uniformiser les règles d'urbanisme sur l'ensemble du territoire.

Il rappelle que la commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 juillet 2012, modifié le 26 juillet 2016 et ayant fait l'objet d'une révision allégée en date du 29 janvier 2020.

Concernant cette possibilité de transfert de compétence à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), il explique que les échanges en séance communautaire font ressortir que pour l'ensemble des maires, il est indispensable de garder la compétence PLU au niveau communal.

Le conseil municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de la compétence PLU en s'appuyant sur la volonté de conserver la destination des sols et la maîtrise des règles d'urbanisme sur le plan communal.

### **► Retour sur la visite du tunnel :**

Monsieur le Maire rappelle que, début septembre, a eu lieu la visite du tunnel et la projection du film réalisé par l'association les Fouineurs Bédouins.

Il souligne le souhait exprimé par l'association et par des habitants, depuis plusieurs années, de voir rouvrir ce tunnel. Cette ouverture n'est pas possible actuellement car il n'y a pas d'accès à la parcelle qui dessert l'entrée du tunnel. Se pose également le problème des ordures ménagères déposées à l'entrée du tunnel et donc de l'évacuation et du traitement de ces déchets.

Alain fait remarquer que la commune aura également de fortes contraintes de sécurité et d'accessibilité quant à la mise à disposition publique de ce passage.

Laurent Ducreux souligne qu'il faut un but pour valider cette réouverture. Aussi, le tunnel pourrait être un lieu pour des événements culturels (expositions, concerts) et sportifs (départ-arrivée de courses à pied – VTT ...) et ainsi permettre d'animer et de faire connaître la commune.

Après étude du plan cadastral, les élus discutent des possibilités d'échange et/ou d'acquisition de parcelles pour créer un accès.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal valide le projet de réouverture du tunnel et décide de constituer un groupe de travail. Ce groupe composé de Laurent, Christophe, Ghislaine, Florent, Alain et Michel fixe une réunion le 16 novembre. Le premier travail de cette commission sera de solutionner le problème d'accès au tunnel pour ensuite travailler sur l'évacuation des déchets ménagers.

L'aménagement du site sera ultérieur.

### **► Comptes-rendus des commissions communales :**

#### **- Commission voirie :**

Florent fait le point des travaux voirie : Les travaux préparatoires du parking de la mairie sont finis. Le choix du revêtement du parking et de l'accès est fait. Les travaux de finition seront achevés d'ici 2 semaines environ.

Une rencontre avec des paysagistes est prévue. Elle permettra d'avoir un coût estimatif concernant l'aménagement des butes et des alentours.

L'éclairage du parking : Alain informe le conseil que le choix s'est porté sur un éclairage autonome avec un système de programmation. Au-dessus des portes de secours (sur la façade de la mairie) sera mise en place un éclairage à LED avec détecteur de mouvements.



Les travaux de voirie communautaires sont terminés.

Des travaux d'élagage des chemins avec un lamier sont en préparation, des devis vont être demandés.

La commission travaille également sur le renouvellement du tracteur. Des devis sont demandés à 3 concessionnaires.

#### - Commission bâtiments :

Christophe explique que le renouvellement des extincteurs usagers appartenant à la commune est en cours. Un nouveau prestataire a été choisi, sa proposition paraît plus avantageuse pour la commune.

Cette dernière a procédé au déplacement du compteur EDF du bar.

La commission travaille afin de déterminer un lieu et ainsi exposer la maquette du village réalisée par "JOJO" Vermare.

Michel fait un point sur les candidats pour le bar restaurant. Trois personnes sont retenues et des rendez-vous sont prévus pour les rencontrer. La commission continue de travailler sur l'aménagement intérieur du bar restaurant.

#### - Commission assainissement / OM :

Alain explique que la communauté de communes souhaite une uniformisation du service sur tout le territoire. Des questions sur la gestion de l'assainissement dans les années à venir et les travaux à réaliser ont été évoquées.

Lors de la réunion de la commission ordures ménagères, une étude pour un système de financement différent a été présentée aux élus.

Pour le moment, la communauté de Communes des Monts du Lyonnais finance le service grâce à la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères), calculée selon la composition du foyer. La CCMDL voudrait passer à la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), calculée sur la base de la valeur locative.

Ce système de facturation est demandé par les grosses communes car il est plus simple pour eux (difficile de connaître la composition des foyers et les mouvements de population).

#### - Commission culture :

Bruno fait le compte-rendu de la réunion. Mise en place de la commission. Un état des lieux de l'offre culturelle sur le territoire est fait. Il souligne les difficultés de mettre en place des événements actuellement.

#### **► Informations et questions diverses :**

- Lotissement : Monsieur le Maire explique que le Département a remis une proposition d'assistance à la maîtrise d'œuvre. Celle-ci ne correspond pas tout à fait à nos attentes.

La commission urbanisme consulte elle-même des aménageurs.

- La stèle du coq : Monsieur le Maire explique que Nathalie Sulmont aide la commission sur ce dossier. La dernière réunion a permis de définir l'emplacement de la stèle. Les employés communaux se chargeront du terrassement et de l'aménagement des alentours. L'entreprise Alain Farjot va réaliser la stèle pour fin décembre.